

Chenilles processionnaires, soyez vigilants...

Depuis plusieurs années, avec le changement climatique, l'aire de répartition des chenilles processionnaires du pin s'est bien implantée dans le sud du département de la Seine-et-Marne, notamment en forêt de Fontainebleau. Avec l'arrivée des beaux jours, les chenilles processionnaires descendent des arbres. Au contact de la peau, elles peuvent provoquer des urtications, parfois sévères. L'ONF informe sur les précautions à prendre.

Que se passe-t-il dans la forêt ?



Nid d'hivernation sur jeune pin.

La processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit. Ces chenilles s'attaquent aux pins et aux cèdres en consommant leurs aiguilles. Bien que localement impressionnante, la consommation des aiguilles n'entraîne généralement pas la mortalité des arbres atteints. L'inconvénient majeur de cet insecte réside surtout sur les urtications qu'il provoque chez l'homme, ainsi que chez les animaux domestiques et sauvages.

Qui sont ces chenilles ?

En hiver, ces chenilles tissent leurs nids soyeux, aux extrémités des branches hautes, qu'elles quittent au printemps. En procession, elles gagnent alors le sol et démarrent, ensuite, leurs transformations en papillon. En été, ces papillons de nuit vont sortir du sol pour s'accoupler puis pondre sur les aiguilles des pins.

Lorsque les températures hivernales sont douces, il n'est pas rare de voir des processions dès le mois de mars. De plus, la douceur automnale et le changement climatique expliquent pourquoi les populations sont plus fortes et le nombre de nid nombreux dans les pins.

Quels sont les effets ?

La vigilance doit être de mise en évitant tout contact direct avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées. Leurs poils urticants se détachent facilement lors de contacts ou sous l'effet du vent. Ils peuvent engendrer chez certaines personnes des effets indésirables pour la santé. Des troubles qui se manifestent par des irritations, démangeaisons, conjonctivites dans les cas les plus fréquents, voire par des réactions allergiques plus sérieuses chez les personnes sensibles.



Chenilles à l'intérieur d'un nid.

La principale mesure de prévention consiste à limiter l'exposition aux poils de chenilles :

- > éviter d'aller sous les arbres porteurs de nids ;
- > ne pas toucher les chenilles ou leurs nids ;
- > éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition ;
- > ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint ;
- > éloigner les animaux de compagnie ;
- > porter des vêtements protecteurs dans les zones infectées.

En cas de doute : prendre une douche tiède et changer de vêtements. Si des problèmes subsistent malgré cela, ne pas hésiter à consulter son médecin traitant. Si des réactions sont visibles sur un animal de compagnie, consulter rapidement un vétérinaire.



Chenilles en procession sur le sol.

Comment sont-elles gérées en forêt ?

À l'échelle de la forêt, il n'y a pas de moyens efficaces pour se débarrasser définitivement des chenilles. La chenille processionnaire du pin étant la larve d'un papillon de nuit, même si l'on détruit toutes les chenilles vivantes sur son terrain, les arbres seront ré-infestés l'année suivante. Par ailleurs, elles peuvent rester enfouies dans le sol plusieurs mois ce qui permet à une partie de la population d'éviter les effets des méthodes de lutte.

L'ONF n'applique pas aujourd'hui de traitement insecticide visant à détruire totalement la prolifération des chenilles. Les moyens de lutte chimique, non sélectifs, tuent les autres papillons et insectes contribuant à la richesse biologique des forêts.

En cas d'extrême nécessité, une des actions possible consiste à supprimer les nids en les brûlant sur les extrémités des branches.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

SOYEZ VIGILANTS EN FORÊT

Ces chenilles occasionnent la perte de feuilles sur certains arbres (chênes et pins). Ses poils se détachent facilement lors de contacts ou sous l'effet du vent, pouvant provoquer des réactions urticantes ou allergiques.



COMMENT SE PRÉMUNIR ?

- EVITER LES ZONES INFESTÉES ET NE PAS TOUCHER LES CHENILLES OU LEURS NIDS
- EVITER DE SE FROTTER LES YEUX EN CAS D'EXPOSITION
- NE PAS LAISSER JOUER LES ENFANTS A PROXIMITÉ D'UN ARBRE ATTEINT ET ELOIGNER LES ANIMAUX DE COMPAGNIE
- PAR GRAND VENT NE PAS FAIRE SECHER SON LINGE A L'EXTERIEUR PRES DES ARBRES ATTEINTS

AU RETOUR DE FORÊT

- en cas de doute, prendre une douche tiède et changer de vêtements.
- en cas de réactions allergiques intenses, consulter son médecin ou un vétérinaire pour les animaux de compagnie.



www.onf.fr